

NOTRE SANTÉ À TERRE-NEUVE ET LABRADOR.



Connaissez-vous le Radon ?

Saviez-vous que le radon est actuellement la deuxième cause principale de cancer du poumon après le tabac? Le rapport que Santé Canada a publié plus tôt cette année à la suite de son enquête de deux ans sur les concentrations de radon dans les habitations a révélé que le Nouveau-Brunswick affichait le plus grand pourcentage d'habitations testées (environ 20 %) ayant une concentration de radon supérieure à la ligne directrice. En Nouvelle-Écosse, ce pourcentage était de plus de 10 %. Les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador ont quant à elles affiché des résultats inférieurs à la moyenne.

Dans le cadre du Mois de sensibilisation au cancer du poumon, Santé Canada invite les Canadiens à se renseigner sur le risque éventuel que présente le radon pour la santé et à prendre des mesures pour réduire leur exposition, le cas échéant.

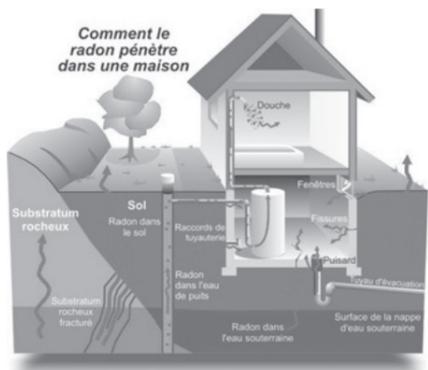
Le radon est un gaz incolore, inodore et sans goût qui est naturellement présent dans l'environnement. Il peut s'infiltrer dans une maison par une fissure de fondation ou de tuyau, ou par tout autre point de contact avec le sol. L'exposition à long terme (sur des décennies) à des taux élevés de radon augmente le risque de cancer du poumon, surtout chez les fumeurs. Santé Canada encourage donc tous les Canadiens à mesurer la concentration de radon dans leur maison. Si la concentration est élevée, vous pouvez facilement régler le problème à un coût raisonnable.

Pour obtenir plus de renseignements sur le radon, y compris sur la façon de mesurer sa concentration, rendez-vous sur le site Web de Santé Canada, à l'adresse www.santecanada.gc.ca/radon. Le site contient beaucoup d'information sous la forme de guides de référence, de vidéos et d'une foire aux questions.

Nous vous prions de nous aider à sensibiliser la population au radon et d'envisager de publier les deux articles ci-joints dans votre journal.

Nous vous remercions de nous aider à rendre les maisons canadiennes sécuritaires et saines.

Lisa Gillis, Regional Communications Advisor | Conseillère régionale des communications
Communications and Public Affairs Branch | Direction générale des affaires publiques et des communications
Health Canada - Atlantic Region | Santé Canada - Région de l'Atlantique
1917-1505 Barrington Street, Halifax, NS B3J 3Y6 | 1917-1505 rue Barrington, Halifax (N.-É.) B3J 3Y6
Telephone | Téléphone: 902.426.7124 - Cell | Cellulaire: 902.476.9689 - Fax | Télécopieur: 902.426.3768



Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada 2008, courtoisie de la Commission géologique du Canada.

Santé Canada a collaboré avec le Comité de radioprotection fédéral-provincial-territorial (CRFPT) pour examiner le risque pour la santé posé par l'exposition au radon. L'évaluation des risques est fondée sur de nouveaux renseignements scientifiques et a fait l'objet d'une vaste consultation publique. À l'aide de l'évaluation des risques et de la rétroaction obtenue de la consultation publique, le gouvernement du Canada met à jour sa directive concernant l'exposition au radon dans l'air intérieur. Cette directive mise à jour fournit des conseils qui s'appliquent façon générale et elle offre une meilleure protection que la directive précédente du CRFPT.

Le ministre recommande ce qui suit :

Il faut prendre des mesures correctives lorsque la concentration moyenne annuelle de radon dépasse les 200 Bq/m³ dans les aires normalement occupées d'un bâtiment.

Plus les concentrations de radon sont élevées, plus il faut agir rapidement.

Lorsque des mesures correctives sont prises, la teneur en radon doit être réduite au plus bas niveau qu'on puisse raisonnablement atteindre.

La construction de nouveaux bâtiments devrait se faire à l'aide de techniques qui permettront de réduire au minimum l'entrée de radon et de faciliter l'élimination du radon après la construction, si cela s'avérait nécessaire par la suite.

Explications

^a1. Dans ces lignes directrices, le terme « bâtiment » s'applique aux maisons ainsi qu'aux édifices publics ayant des taux d'occupation élevés comme les écoles, les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée et les établissements correctionnels. Les endroits suivants ne sont toutefois pas visés par ces lignes directrices :

- Les mines d'uranium réglementées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire;
- Les autres mines (par exemple les mines de spath fluor) réglementées par les autorités provinciales responsables des mines;
- Les autres milieux de travail seraient abordés dans les Lignes directrices canadiennes pour la gestion des matières radioactives naturelles (MRN). Pour plus de détails, on peut consulter ou télécharger ce document.

2. L'« aire normalement occupée » fait référence à toute partie d'un bâtiment où une personne passera probablement plusieurs heures (plus de quatre) par jour. Il peut s'agir d'un sous-sol fini avec une salle familiale, d'une chambre d'amis, d'un bureau, d'un atelier ou d'un appartement aménagé au sous-sol. Les endroits suivants sont exclus sous-sol non fini, vide sanitaire ou tout endroit normalement fermé et rarement visité, comme une aire d'entreposage, une chambre froide, une chaufferie d'immeuble ou une buanderie.

3. Le but consiste à corriger et à réduire la concentration de radon à moins de 200 Bq/m³. Si l'on constate que la concentration de radon est supérieure à 600 Bq/m³, on recommande de prendre les mesures correctives dans un délai de moins d'un an. Pour une concentration entre 200 Bq/m³ et 600 Bq/m³, les mesures correctives devraient être prises dans un délai inférieur à deux ans.

4. L'expression « plus bas niveau qu'on puisse raisonnablement atteindre (principe ALARA) » fait référence à la teneur en radon que l'on peut atteindre, de façon économique, avec les techniques conventionnelles de réduction du radon. Cela consiste à déployer des efforts raisonnables pour faire en sorte que l'on s'expose le moins possible aux rayonnements en tenant compte des facteurs sociaux et économiques. Dans la plupart des cas, il est facile d'obtenir une teneur finale de moins de 200 Bq/m³. Dans quelques cas, il est possible qu'après l'utilisation de toutes les techniques de réduction conventionnelles, le niveau résiduel de radon reste supérieur à 200 Bq/m³. Les présentes lignes directrices n'ont pas l'intention de recommander des mesures correctives entraînant des coûts excessifs ou déraisonnables qui ne permettraient d'obtenir qu'une légère augmentation des bienfaits. Il faut évaluer ces situations au cas par cas.

5. Cette directive du gouvernement du Canada est fondée sur les conseils approuvés par le CRFPT. La directive est fondée sur la compréhension scientifique actuelle. Elle sera examinée et mise à jour au besoin. De plus amples renseignements sur le Comité de radioprotection fédéral-provincial-territorial sont disponibles.

Fédération des francophones
de Terre-Neuve et du Labrador

Capsule Santé

LES ALIMENTS BIO SONT-ILS MEILLEURS POUR LA SANTÉ DES ENFANTS?

ISABELLE BURGUN

(Agence Science-Press) Vaut-il la peine de dépenser plus pour des aliments biologiques afin d'offrir une saine alimentation à ses enfants? Pour aider les parents à répondre à cette question, l'Académie américaine de pédiatrie a analysé 36 articles scientifiques portant sur l'alimentation biologique.

Un marché en croissance

Le marché américain des produits biologiques est en expansion: de 3,5 milliards\$ US en 1996, il est passé à 28,6 milliards\$ US en 2010, selon l'Association du commerce biologique. Selon un sondage réalisé en 2011, 78% des familles américaines affirment préférer les produits biologiques.

Au Canada, ce marché –plus modeste– connaît aussi une forte croissance: la consommation de ce type d'aliments a augmenté plus rapidement que la production.

Il en ressort un rapport assez mitigé: les aliments biologiques offrent généralement les mêmes nutriments (vitamines, minéraux, protéines, lipides, etc.) que les aliments provenant de l'agriculture conventionnelle. Toutefois, une plus haute concentration de vitamine C se retrouverait dans les légumes à feuilles biologiques, comme les laitues ou les épinards, selon les résultats de 21 des études analysées.

Les aliments bio contiennent aussi peu de pesticides et d'antibiotiques puisque leur production repose sur un élevage et une agriculture excluant les produits chimiques, les hormones, les antibiotiques, la génétique ou l'irradiation.

Les chercheurs soutiennent cependant qu'il n'y a pas de preuve, à long terme, démontrant que se nourrir d'aliments biologiques améliore la santé ou diminue les risques de contracter des maladies.

Les pédiatres soulignent plutôt l'importance pour les enfants d'avoir une alimentation riche en fruits et légumes et grains entiers. «De nombreuses familles ont un budget dédié à l'alimentation limité, il ne faut pas qu'elles consomment moins d'aliments santé sous prétexte d'acheter des produits biologiques», souligne Janet Silverstein, membre du comité sur la nutrition de l'AAP et coauteure de l'étude.

Si le coût du panier d'épicerie est un facteur important pour une famille, les parents devraient être sélectifs dans leur choix d'aliments biologiques, estiment les auteurs de l'étude. Il n'y aurait, par exemple, pas d'avantage à choisir du lait biologique.

Pour la viande, le choix de produits biologiques pourrait toutefois se justifier: consommer la chair d'animaux élevés sans antibiotiques pourrait aider à réduire la résistance des bactéries aux antibiotiques.

Les chercheurs suggèrent qu'une étude longitudinale rigoureuse soit entreprise afin de mesurer l'impact de l'exposition hormonale, via la consommation de lait et de viande, et environnementale sur la croissance et le développement des enfants.

Ce texte a d'abord été publié sur le site *Naitre et grandir*.

- Par l'Agence de la santé publique du Canada

